

Le « Plume-Tambour »

Bulletin municipal d'informations de Villiers-sous-Grez

Mai 2003

N° 25

Le mot du maire

Les nouvelles colonnes à verre



provoquent une polémique parmi les habitants de Villiers. Chacun veut qu'elles soient près de chez lui mais pas trop pour ne pas entendre le bruit des bouteilles. En effet malgré leur dénomination d'insonorisées, elles sont bruyantes. Certains proposent qu'elles soient montées sur roulettes comme un certain édicule dans Topaze, ainsi tout le monde pourrait proposer une solution en poussant la colonne devant son voisin. Mais plus sérieusement il est difficile de trouver un point central, sur un terrain communal, qui satisfasse tout le monde. Si quelqu'un a une idée géniale sur ce point, il peut la proposer à la mairie. En attendant la solution actuelle paraît être la moins mauvaise.

Mais ceci n'est pas le seul sujet d'intérêt de la commune. Nous venons de vivre début mai une quinzaine folle, folle, folle. Je suis très heureux du succès de toutes les manifestations qui ont attiré un grand nombre de participants et principalement les habitants du village.

Je remercie tous les bénévoles des différentes associations et du Conseil municipal qui se sont dépensés sans compter.

Alain Champion

Sommaire

1) Le mot du maire
2) Editorial, ADSL
3 Conseil municipal du 23 mai 2003
4 Exposition Jean Mercure
5 La Commanderie, une décision hâtive
7 La 2ème décade de Villiers en fête
10 Triathlon
12) Promenade des jeunes
13) MAI ET TENNIS
14) Course à vélo, Braderie, Ev. Nocturnes
15 Soirée guinguette
16 Bravo, Carnet, Agenda

Directeur de la publication : Alain Champion, maire
Rédacteur en chef : Jean-Paul Clément
Comité de rédaction : André Orts, Philippe Esclangon, Rémy Edard, Anne-Marie Thibaut, Corinne André, Roger Magert, Andrée Combe, Francine Magert, Blanche Quilain
Mise en page : Philippe Esclangon
Photos : Jean-Paul Clément, Pierre Champion, Philippe Esclangon
DG Print

EDITORIAL

VINGT CINQ ?

« 25 » est un chiffre magique, mais ce n'est pas celui d'un quart de siècle. C'est celui du nombre de numéros « sortis » en sept ans et demi, grâce à deux équipes municipales particulièrement dynamiques.

En 1995, les deux listes ont proposé de créer un bulletin municipal.

Quelqu'un que tout le monde connaît et qui se définit comme un « conducteur d'aéronef », ne croyait pas à l'aventure. Il faut dire que le passé lui donnait un peu raison ! Nous sommes contents d'avoir vaincu son pessimisme.

C'est d'abord dû à la première équipe qui, sous la direction de Jean-André MORIN, Maire, a édité dix huit numéros.

Que soit surtout remerciée la rédactrice en chef adjointe, Annie UNION pour son inlassable dévouement. Sans elle, ce PLUME TAMBOUR n'aurait pas vécu.

Remercions aussi les membres de l'équipe et au premier rang Régine GUILLIN qui nous a quittés, mais aussi Janine HÉRISSON, Bernard DARRÉ, Eliane et André SURGET, (ne figurant pas au générique, mais oeuvrant dans l'ombre), Anne-Marie CLÉMENT et Michel UNION, travailleurs invisibles, Philippe BEAUDOIN, Annie UNION, BENINA, Alain CHERMEUX, Bernard LESCHIER pour les photos.

Pour la photogravure, la mise en page, le flashage, l'impression et la finition, plusieurs équipes se sont succédées :les élèves de la section industries graphiques du lycée André MALRAUX de MONTEREAU pour les trois premiers numéros, Claude DELHOMMEAU pour les numéros 4 à 8, IDE CONCEPT IMPRESSION pour les numéros 8 à 15 et l'imprimerie du PAROI pour les numéros 16 à 18, et tout ceci sous la haute direction technique de Gérard MAGNE.

Le changement d'équipe municipale n'apporta pas de changement à la rédaction en chef, mais vit arriver une équipe neuve, composée d'André ORTS, Rémy EDARD, Anne-Marie THIBAULT, Corinne ANDRÉ, Roger MAGERT, Andrée COMBES, Francine MAGERT et Blanche QUILAIN. Je garde pour la bonne bouche Philippe ESCLANGON qui, au fil des numéros devint le maître d'œuvre essentiel de notre PLUME TAMBOUR.

Notre gratitude doit être immense à l'égard de Philippe qui consacre ses journées et surtout ses nuits à la mise en page, à la finition des numéros édités depuis le numéro 19 par les éditions du Paroi.

Que tous soient remerciés et spécialement le Maire, Alain CHAMPION, Directeur de la publication, qui a toujours soutenu la rédaction et son rédacteur en chef.

Au fil des années, les rubriques ont changé, certaines ont disparu, d'autres sont apparues. Nous avons essayé de coller à l'actualité du village, mais aussi d'apporter un peu d'air extérieur.

Avons-nous raison ? C'EST À VOUS DE NOUS LE DIRE, EN RÉPONDANT AU QUESTIONNAIRE JOINT.

En tous cas, rendez-vous dans 25 numéros (fin 2010) puisque je n'ose donner rendez vous dans 75 numéros, c'est à dire fin 2025.

Le Rédacteur en chef

Internet rapide (ADSL)

Nous avions communiqué à France Telecom au début février la liste des 46 amateurs d'ADSL situés sur la commune en demandant une réponse sur la faisabilité de l'installation.

Nous avons enfin eu cette réponse : il n'est pas question qu'il nous l'installe en 2003 ni en 2004. Pour la suite rien n'est décidé, mais a cause de la concurrence qui fait baisser les prix, la rentabilité baisse et le nombre de clients nécessaires pour une implantation devient de plus en plus grand, plusieurs centaines.

Cependant le Conseil général fait étudier le problème par une société de services pour voir ce qu'il est possible de faire, le PNR regarde aussi le sujet. En l'absence d'ADSL, ce pourrait être une liaison radio ou satellite.

Une autre possibilité est de nous débrouiller nous même comme une société privée l'a proposé à La Chapelle la Reine.

Il s'agit d'une solution par satellite mais de coût plus élevé qu'avec ADSL. En plus d'un premier versement correspondant au coût du matériel, l'abonnement mensuel est de 220 € pour une liaison personnelle ou 50 € par abonné pour une liaison partagée par au moins 50 clients.

Dans ce dernier cas le débit risque d'être assez faible si tous les abonnés demandent un gros débit au même instant. Dans le cas d'une liaison partagée, le flux de donnée depuis la parabole de réception vers les divers abonnés se fait par une liaison hertzienne à 2,4 Ghz.

Philippe Esclangon

Compte rendu du Conseil municipal du 23 mai 2003

Présents : Alain CHAMPION : Maire; Jean LEPAGE, André ORTS, Jean-Paul CLÉMENT : Adjoints; Didier VIRATEL, Philippe ESCLANGON, Gérard COLAS, Liliane VIRON, Anne Marie THIBAUT , Laurent MAYOUD, Corinne ANDRÉ, et Roger MAGERT : Conseillers municipaux.
Absents excusés : Maryvonne LEPILLER pouvoir à André ORTS, Raymond VANUXEM pouvoir à Alain CHAMPION, Rémy EDARD pouvoir à Anne-Marie THIBAUT.
Secrétaire : Philippe ESCLANGON.
Le compte rendu du 18 Avril 2003 est adopté.

DÉLIBERATIONS

ORCHESTRE SOIRÉE GUINGUETTE

La somme demandée sera globalisée avec les autres dépenses des festivités. Dans ce but une réunion de la commission Culture et Animation est prévue le 29 mai 2003.

MAINTENANCE CHAUDIÈRES A GAZ :

Après la période de garantie d'une année, il faudra initier un nouveau contrat de maintenance avec l'entreprise Techni-gaz dont l'offre plus avantageuse a été retenue.

BAIL DE Jean-Marie FOUGERES

Le conseil municipal décide de renouveler le bail triennal de Jean-Marie FOUGERES (logement en rez de chaussée) au 27 Rue Gabriel Bachet, et porte le loyer mensuel à 420€, les frais de chauffage et d'électricité restant à la charge du locataire.

PLU

M. MAHOT du bureau d'études CDHU, chargé de la réalisation du PLU, a pris un premier contact avec les membres de la commission du PLU, il nous propose de rajouter à la délibération du 27 mai 2002, une demande d'aide aux collectivités locales.
Monsieur le Maire demande donc d'ajouter la phrase suivante : « Le conseil municipal autorise M. le Maire a solliciter l'Etat, conformément aux articles L.1614-1 et 1614-3 du code général des collectivités territoriales pour qu'une dotation soit allouée à la commune pour couvrir les frais matériels et d'études nécessaires à la révision du PLU et le Conseil général pour un éventuel complément de subvention. »
A l'unanimité, le conseil municipal approuve cette demande.
M. MAHOT doit revenir nous voir le 12 juin pour faire le tour du village et rencontrer les membres de la commission du PLU le 20 juin.

EXPROPRIATION DES BOIS

Au cours de la réunion du dernier conseil d'administration de « Sauvebois », il a été proposé aux maires des 5 communes concernées de prendre une délibération pour intenter un recours auprès du Tribunal administratif en cas de déclaration d'utilité publique.
Après discussion, la délibération suivante a été adoptée :
« Le conseil municipal de Villiers sous Grez donne expressément à M. le Maire l'autorisation de déposer un recours pour excès de pouvoir dans le cas où M. le Préfet ou tout autre autorité prendrait une décision de déclaration d'utilité publique concernant les bois dit « de la Commanderie » ainsi que dans le cas où M. le Préfet ou une autre autorité prendrait un arrêté de cessibilité.
Le conseil municipal donne pouvoir à M. le Maire de charger le cabinet HUGLO-LEPAGE de déposer ce recours.

TROTTOIR DE LA BOULANGERIE

Le Conseil charge M. le Maire de procéder en urgence à la réparation de ce trottoir.

LETTRE DE M. LE MAIRE DE LARCHANT

Monsieur le Maire donne lecture du courrier venant de la commune de Larchant évoquant la dégradation de la route Larchant-Villiers provoquée par le passage répété de camions de bois consécutif à l'exploitation massive entraînée par la menace d'expropriation.
Le Conseil ne trouve pas opportun d'aller dans le sens du Maire de Larchant, considérant que l'exploitation des bois par les propriétaires privés est une chose normale et légitime, bien que celles-ci se trouvent concentrées dans le temps à cause des décisions de M. le Préfet.

INFORMATIONS :

RÉUNION SCHÉMA DIRECTEUR DE L'ASSAINISSEMENT

M. Avale, des services de la DDE de Melun, missionné d'assistance, préparant le cahier des charges pour un bureau d'études, est venu poser quelques questions.
Il pense déposer à la mairie le projet de cahier des

charges vers le 15 juin 2003, et proposer une liste de bureaux d'études. Si nous approuvons ce projet, M. AVALE pourra solliciter le financement par l'Agence de bassin Seine Normandie et le Conseil Général. Dès que les subventions seront accordées nous pourrons demander au bureau choisi de commencer à travailler.

REMERCIEMENTS

M. André SURGET, au nom du Club des Aînés, profite du conseil municipal pour remettre à la commune deux toiles de paysages avec l'église de Villiers, l'une de M. Bernard POUSSIN, l'autre de Mme Claudine DELMELLE, les cadres ont été fournis par M. SURGET.

Monsieur le Maire au nom du Conseil remercie chaleureusement M. André SURGET et à travers lui les membres du Club des Aînés et M. DEBARD qui a encadré les œuvres.

EXPOSITION JEAN MERCURE

Comme chacun le sait dans ce village, Jean MERCURE et sa femme Jandeline, parents d'Isa MERCURE, ont vécu très longtemps à Villiers-sous-Grez (Jandeline depuis sa petite enfance).

Il a paru normal à la municipalité de profiter de ce que le musée historique de la ville de Paris avait organisé une très belle exposition dans le Marais fin mars 2002 pour faire venir une partie de cette exposition à Villiers sous Grez les 29 et 30 mars 2003.

Le succès fut à la hauteur des ambitions puisque près de 200 personnes sont venues se remémorer les étapes de la brillante carrière de Jean MERCURE, comme acteur, animateur, metteur en scène et pendant dix huit ans, directeur du théâtre de la ville et de JANDELINE, actrice renommée.

Des photos, des maquettes planes, des maquettes en trois dimensions, des affiches ont fait revivre cette carrière de soixante ans au service du théâtre. (la première apparition de Jean MERCURE sur scène date de 1931 et sa dernière dans les années 90).

Notre conseiller général, Pierre BACQUÉ, représentait au vernissage Monsieur Jacques LARCHER, Président du Conseil Général et en présence des maires des communes avoisinantes, de Madame Marie Odile GIGOU (Directrice de la Bibliothèque historique de la ville de Paris), qui ne sera jamais assez remerciée pour ce prêt, fit un discours fin et spirituel.

Il convient enfin de remercier très vivement Isa MERCURE, sans qui cette exposition n'aurait pu être installée, puisqu'elle était « la mémoire » et, en véritable commissaire générale de l'exposition, a mis en place une chronologie fidèle.

Quant à l'AMICALE VILLARONNE et toute l'équipe du comité de direction qui furent à la peine pour monter l'exposition, la démonter, assurer la permanence et le gardiennage, et recevoir dignement les personnalités présentes au vernissage, il faut lui dire un grand merci et un grand bravo.

Jean-Paul CLÉMENT



Ce doit être drôle ce qu'il dit, à voir les regards amusés d'Isa Mercure et de Pierre Bacqué, Conseiller général.

MASSIF DIT DE LA COMMANDERIE : UNE ENQUÊTE ORIENTÉE ... UNE DÉCISION HÂTIVE

Ainsi donc, six mois de lutte, une mobilisation générale des citoyens de cinq communes (propriétaires mais aussi usagers, randonneurs, promeneurs, chasseurs) l'unanimité des cinq conseils municipaux de Grez, Larchant, Recloses, Saint Pierre lès Nemours, Villiers sous Grez, appuyés par les conseillers généraux, le PNR, les SIEP de Fontainebleau et de Nemours, les sociétés de chasse, tout cela n'est rien, tout cela ne compte pas en face de l'omnipotente administration.

Le Préfet a tranché en mai 2003, en signant un arrêté de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) d'acquisition du massif de la Commanderie.

Or, en lisant la page 12 du rapport d'enquête préalable, on était presque rassurés.

En effet, il est indiqué :

> « *après avoir déduit les interventions répétées dans plusieurs registres, la commission d'enquête a recensé sur les quatorze registres mis à la disposition du public*
>
> *. 330 interventions comprenant celles consignées sur les registres, les documents annexés et les documents adressés au Président de la commission d'enquête de la préfecture de MELUN, siège de l'enquête*
>
> *. 4 pétitions de 304, 202, 56 et 28 signatures*
>
> *. Sur les 330 interventions, plus de 300 ont été consignées individuellement par des élus, des professionnels, des propriétaires forestiers et des particuliers, 27 par des groupes divers – conseils municipaux, chambres consulaires, comités, fédérations, sociétés, syndicats et associations – (confer. annexe n°)*
>
> *Outre les pétitions, sont en général défavorables au projet les intervenants locaux comme les propriétaires forestiers, les particuliers, les conseils municipaux, les syndicats, les sociétés de chasse et des associations, alors que des associations locales et les représentations associatives régionales et départementales sont favorables.* »

Cette quasi unanimité de la population, des élus, des associations, des sociétés de chasse (seules 6 personnes sur 330 et 4 ou 5 organismes sur 28 ont approuvé le projet) devait aboutir à des conclusions défavorables au projet.

Il n'en a rien été et on a la stupeur de lire que :

> « *la Commission d'enquête, convaincue de la nécessité d'acquérir les 1.000 hectares de propriété privée pour constituer une entité domaniale d'un seul tenant permettant la mise en œuvre d'une gestion globale rationnelle, reconnaît l'intérêt général du projet.*

La clé est donnée à la page 13 du rapport où il est indiqué :

> « *ensuite, la commission a jugé nécessaire de recueillir la position des services de l'État sur plusieurs points évoqués pendant l'enquête. Ce travail a nécessité la tenue de plusieurs réunions de travail avec la DRIAF, la FTRP, la DDAS 77 et l'ONF ainsi que des visites de certaines zones jusqu'au début du mois de mars 2003.* »

L'enquête est donc un simple rite et un leurre : après avoir amusé la galerie en faisant déplacer des centaines de personnes dans les cinq mairies, on se concerte longuement avec l'administration de façon à trouver tous les arguments possibles pour conforter la politique hégémonique de l'administration, c'est à dire l'ONF fondée sur deux faux postulats :

- les bois privés seraient moins bien gérés que les bois publics
- les promeneurs franciliens étoufferaient dans la forêt domaniale actuelle.

On découvre alors le cheminement de la politique occulte ou apparente de l'ONF, véritable politique de gribouille, puisque l'ONF acquiert au fil des années des parcelles éparses de la forêt pour s'apercevoir ensuite que l'ensemble est ingérable !

Aussi, l'ONF demande à l'Etat d'abord, et à la région ensuite, de trouver une solution, ne serait-ce que pour justifier l'argent gaspillé à acheter des parcelles inutilisables, et ensuite aux élus régionaux d'avaliser cette politique.

On fait alors procéder par le préfet à l'ouverture de la procédure et devant la réticence unanime des populations, des élus et des associations concernées, on aide les commissaires enquêteurs à justifier le projet insensé : ceux-ci s'acquittent très bien de leur tâche, puisqu'ils reprennent intégralement les arguments de l'administration.

Bornons nous à analyser les deux arguments majeurs :

.1 <u>les bois privés seraient moins bien gérés que les bois publics</u>

Aucune démonstration n'est naturellement apportée et pour cause, puisque chacun sait que les dégâts de la tempête ne sont réparés ni en forêt privée ni en forêt publique, et que personne n'a fait une étude exhaustive et comparative de la gestion publique et privée.

Pour conforter leurs affirmations, l'ONF et les commissaires enquêteurs auraient dû effectuer une enquête

- sur l'état de la forêt domaniale
- sur l'état des parcelles exploitées réellement par ses propriétaires, c'est à dire la majorité du territoire concerné.

En effet, les deux mille petites parcelles inexploitées constituent en nombre d'ares (on ne peut évidemment pas parler d'hectares) une surface insignifiante par rapport aux parcelles réellement exploitées par quatre cent soixante propriétaires de plus d'un hectare. A l'évidence, ces petites parcelles ne gênent pas l'exploitation de la forêt.

La commission d'enquête balaie d'un geste ce qu'elle appelle « la solution alternative à l'expropriation » proposée par l'association SAUVEBOIS.

Le seul argument est de dire que c'est difficile et que seulement six opérations de remembrement forestier ont été conduites à l'échelon national !

Or, l'association SAUVEBOIS est entrain de démontrer qu'on peut se regrouper puisqu'en moins de trois mois elle a déjà l'adhésion d'une soixantaine de propriétaires représentant plus de trois cent soixante hectares et que chaque jour arrivent de nouvelles adhésions.

Enfin, l'argumentation selon laquelle il y aurait « une possibilité d'édification de clôtures autour des propriétés privées » ne peut être admise.

Si les propriétaires du bois dit de la Commanderie laissent depuis toujours l'accès libre, pourquoi commenceraient-ils maintenant à clore leurs bois !

.2 <u>Les promeneurs franciliens étouffent dans la forêt</u>

domaniale actuelle

Les enquêteurs isolent une partie du rapport du CREDOC alors que ce rapport démontre :

- *« que seulement 17,7 % des personnes interrogées dans l'enquête souhaitent avoir plus de grandes forêts, même loin du domicile et que les autres préfèrent plus de petites forêts proches du domicile (près de 60 %)*
- *78 % des personnes interrogées estiment qu'il y a suffisamment de forêts ouvertes au public en Île de France,*
- *Une majorité de franciliens privilégient la forêt de proximité, ce qui est confirmé par le fait que la plupart des visiteurs de la forêt francilienne habitent en proximité et choisissent des forêts voisines de leur domicile*
- *11 % se promènent plus d'une 1/2 journée (4heures), ce qui signifie que 89 % se promènent quelques heures, en matinée ou l'après midi, évidemment à proximité de chez eux.*
- *74 % des visiteurs de la forêt de Fontainebleau sont des Seine et Marnais »*

Ces conclusions détruisent totalement l'argumentation de l'ONF.

Comment peut-on soutenir d'ailleurs que les franciliens de Seine Saint Denis ou des Yvelines qui sont à 100 kilomètres à vol d'oiseau des bois de la Commanderie ou même du Val de Marne ou des Hauts de Seine qui en sont un peu plus près, considèreraient la forêt de Fontainebleau et a fortiori la forêt de la Commanderie comme une forêt de proximité et y viendraient facilement ?

Chacun sait par ailleurs (et c'est reconnu implicitement par l'administration), qu'il reste à aménager dans la forêt domaniale de Fontainebleau des milliers d'hectares et qu'il serait plus sage de le faire plutôt que de s'attaquer à une nouvelle forêt en spoliant les propriétaires.

Une autre clef nous est donnée par le Préfet de Seine et Marne lui-même, s'adressant à l'Association des amis de la forêt de Fontainebleau le samedi 24 mai 2003.

Cette association ayant voté à la quasi unanimité une délibération s'opposant à la mise en réserve biologique de mille cinq cents hectares, le Préfet a répondu :

- qu'il comprenait les arguments et qu'il organiserait une réunion de travail avec l'ONF, dans laquelle il jouerait le rôle d'arbitre !

Il est dommage que le Préfet n'en ait pas fait de même avec nous et ait préféré donner des gages à l'association des amis de la forêt de Fontainebleau en lui disant en substance :

Ne pleurez pas vos 1.500 hectares de forêt qui vont aller en réserve biologique, puisque je vous amène, sur un plateau, 1.000 hectares de plus dans la forêt de la Commanderie.

Pour terminer, on peut constater que l'embarras des enquêteurs à dû être extrême, puisqu'ils ont mis quatre mois à faire leur enquête, alors qu'il leur était imparti un délai d'un mois et qu'ils ont cependant émis de sérieuses réserves qui ruinent totalement leur avis principal.

En effet, après avoir donné un avis favorable, la commission d'enquête

RECOMMANDE TRÈS FORTEMENT

- *« la réalisation d'un ouvrage faunique adapté au dessus de l'autoroute A6*
- *la prise en compte effective des observations des propriétaires et des sociétés de chasse locales des communes concernées par le projet, afin de régler dans des conditions acceptables les questions relatives au bois de chauffage et aux conditions de chasse*
- *le renforcement à court terme des moyens de l'ONF pour que cet établissement soit en mesure d'assurer pleinement son rôle*
- *la prise en considération des propositions de modification du périmètre de la DUP dans les conditions précisées par le rapport »*

Or la Commission d'enquête

- sait parfaitement que l'autoroute A6 a coupé irrésistiblement et durablement la forêt en deux, que ce n'est pas un seul ouvrage faunique qu'il faudrait réaliser mais plusieurs, et que l'administration n'a jamais, depuis trente ans, fait le moindre effort pour le ou les construire;
- que les observations des propriétaires concernant le bois de chauffage n'ont jamais été pris en compte, et que les observations des sociétés de chasse locales n'ont pas été retenues puisque, avant même l'enquête, l'administration avait fait une proposition qui n'est pas acceptée par les sociétés de chasse.
- Qu'il est vain de préconiser le renforcement à court terme des moyens de l'ONF pour que cet établissement soit en mesure d'assurer pleinement son rôle, puisque chacun sait que l'ONF n'a pas assez de moyens et qu'elle ne les aura pas de sitôt, compte tenu des difficultés financières de l'Etat.

Ou alors, on se moque du monde, et toute l'opération n'a pour but que d'obtenir des crédits dont on sait qu'en tout état de cause ils seront insuffisants et qu'ils seront utilisés en priorité pour la forêt de Fontainebleau et non pas pour aménager et gérer la forêt dite de la Commanderie.

Et si derrière tout cela il n'y avait que le désir de l'ONF d'obtenir des subventions pour ces tâches générales, en le justifiant par l'accroissement de la forêt à gérer ?

Une fois de plus, on ne peut que regretter que cet argent, s'il existe, ne serve pas à aider les propriétaires qui assument depuis des siècles la gestion de leur forêt.

Aussi, le combat continue.

- Le conseil municipal de Villiers-sous-Grez a donné pouvoir à son maire pour déposer un recours pour excès de pouvoir contre la décision du Préfet et les quatre autres communes vont délibérer dans ce sens dans les prochaines semaines.

- Le conseil d'administration de l'association SAUVEBOIS fera ratifier par l'Assemblée Générale, certainement unanime, le pouvoir déjà donné à son Président, pour déposer un recours pour excès de pouvoir.

- Les cinq municipalités et SAUVEBOIS sont renforcées par la présence à leur côté du Syndicat des propriétaires forestiers, l'Assemblée Générale ayant donné récemment à son président l'autorisation de déposer également un recours pour excès de pouvoir.

Aussi, le combat continue, et ni les propriétaires, ni les usagers (promeneurs, cyclistes, randonneurs, cavaliers, chasseurs) ne se laisseront dépouiller du plaisir d'utiliser cette forêt, ce que tout parisien qui le souhaite peut également faire.

Jean-Paul CLÉMENT
Secrétaire général de SAUVEBOIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE SAUVEBOIS AU FOYER RURAL DE VILLIERS-SOUS-GREZ
LE 13 JUIN 2003 À 19 HEURES.
TOUS LES ADHÉRENTS SONT CONVIÉS ET ON POURRA ADHÉRER SUR PLACE.

LA DEUXIÈME DÉCADE DE VILLIERS-SOUS-GREZ EN FÊTE

On dit souvent qu'il ne faut pas refaire les choses qui ont réussi, car il ne faut pas tenter le diable.
Eh bien, l'équipe de la Commission ANIMATION de Villiers-sous-Grez, sous la direction de son Maire, Alain Champion et du vice Président de la Commission, Gérard Colas, ont réussi la passe de 2.

JOURNÉE DU 1ER MAI

Comme l'année dernière, les festivités débutèrent par les courses cyclistes du 1er mai organisées par l'US METRO qui a réuni plusieurs centaines de coureurs, l'Amicale villaronne assurant comme toujours l'intendance en nourrissant coureurs et spectateurs avec des moules et frites.
N'oublions pas de remercier l'infatigable animateur de la commission SPORTS ET JEUNESSE de la municipalité, Rémy Edard.

LE THÉÂTRE

La troupe de l'Amicale Villaronne, le théâtre du Grabuge, ne pouvant jouer qu'au mois de novembre, l'amicale a demandé à ses voisins les Tréteaux de Saint Sauveur, de venir divertir les aficionados du théâtre.
Ce n'est pas l'affluence de l'année dernière, mais ce fut un moment intense.
Merci à André ORTS de nous l'avoir procuré.

LA JOURNÉE DU 3 MAI

La journée commença dans la joie et la jeunesse, puisque Philippe Esclangon et un certain nombre de mères et pères de famille ont emmené une vingtaine d'enfants découvrir les forêts du nord … de Villiers-sous-Grez et les joies du pique nique pour arriver enfin au **TENNIS** où Pierre Champion et son équipe les attendaient pour les initier.
Merci à tous ceux qui ont encadré ces enfants.
Le soir, ce fut l'inoubliable concert de la chorale de l'Amicale villaronne « **A TRAVERS CHANTS** » accompagnée par l'orchestre « La symphonie de Nemours» sous la direction - est-il nécessaire de le préciser ?- de Bernard Leroy.
Plus de 300 personnes se pressaient à l'intérieur de l'église, certaines étant debout et d'autres n'ayant pu malheureusement trouver de place, repartirent.
Qu'ils ne pleurent pas trop, le requiem de Mozart sera chanté à nouveau le 20 septembre à Larchant et le 18 octobre à Hericy



La longue file d'attente pour la chorale « A travers chants »

Le lendemain 4 mai, les rescapés de ces premières festivités s'alignaient pour le 5ème relais **TRIATHLON** (roller – vélo – course à pied) qui, comme d'habitude, a permis de réunir les jeunes, les tous jeunes et les moins jeunes, et tout ceci encore sous l'aimable férule de Rémy Edard.



Un heureux propriétaire d'un beau jardin

JOURNÉE DU 8 MAI

Peut-être est-ce la journée la plus originale, puisque, à l'instigation de Lili Viron et de Nati Colas, avec le soutien de l'Amicale villaronne, une seconde opération « **PEINTRES DANS LES RUES** » fut organisée, mais cette fois … dans les cours.
Une quinzaine de peintres n'ont pu utiliser toutes les cours ouvertes, puisqu'il y en avait 22.
Que tous ceux qui ont accueilli des



peintres … ou attendu avec patience ceux ci, soient chaleureusement remerciés. Que tous ceux qui ont accepté que les Villarons visitent leurs cours l'après midi (et ce sont les mêmes) soient également remerciés.

N'oublions pas qu'à ces 22 doivent être ajoutés 12 propriétaires de cours qui, soit n'étaient pas là ce jour-là, soit avaient leurs cours en travaux.

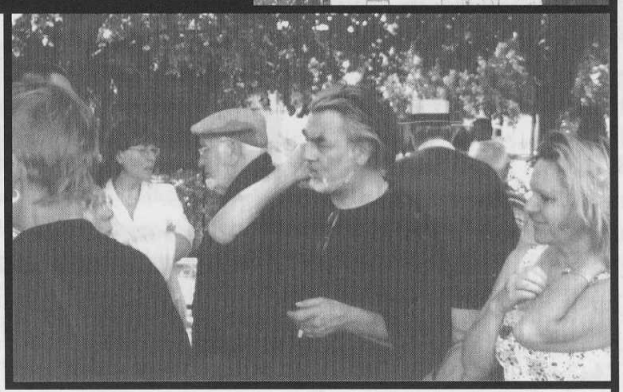
L'année prochaine, on peut envisager d'avoir une trentaine de cours ouvertes.

Mais il faudra avoir au moins trente peintres.

Lili et Nati, lâchez vos pinceaux, utilisez votre carnet d'adresses!



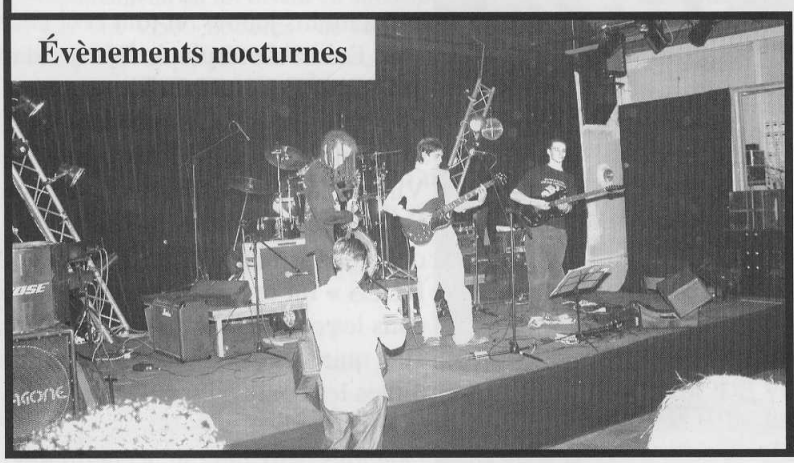
La cour … les peintres



Le soir, ce fut « **LA NUIT DES TOILES** », représentée une nouvelle fois par les Envahiss'notes, spectacle jeune et frais comme une rivière qui coule, dirigé de main de maître (si j'ose dire) par Laurence Leroy.

Bernard et Laurence peuvent être fiers de ce qu'ils ont fait en dix ans de ces enfants devenus pour certains des jeunes gens.

Évènements nocturnes



Il ne doit pas exister dans notre département et même en France beaucoup de troupes analogues.

LE 9 MAI

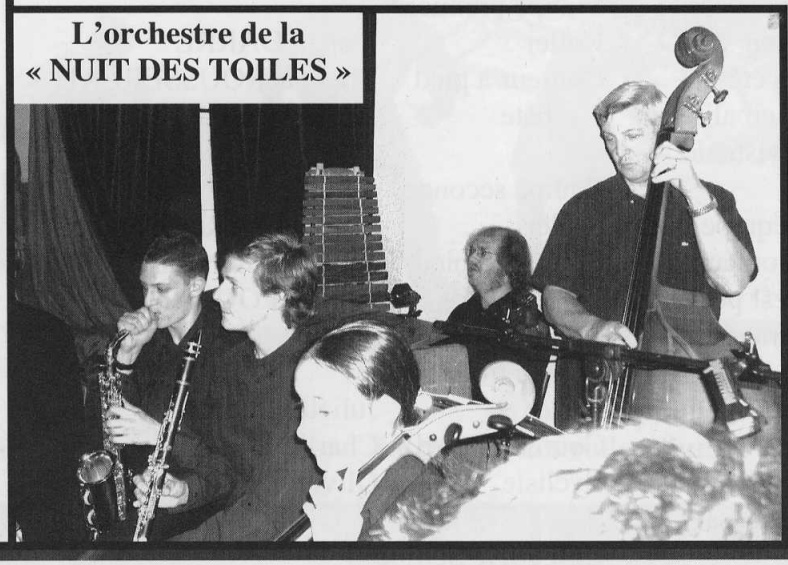
Des **ÉVÈNEMENTS NOCTURNES**, à base de musique rock réunirent plus de 100 jeunes gens (m'a-t-on dit puisque je ne le suis plus depuis quelques mois…). Ceux-ci, interviewés le lendemain à leur réveil en fin d'après midi, confirmèrent la parfaite

organisation et la qualité de la musique proposée par Cyril Union, Sébastien Canac et quelques autres amis.

LE 10 MAI,

Après la traditionnelle braderie qui vit changer de mains plus de 300 livres, pour des sommes vraiment dérisoires, ce fut l'apothéose avec la **SOIRÉE BAL MUSETTE**, parfaitement organisée en coproduction par EXPRESSION LIBRE (Odile et Yves Lechevallier, Pierre Champion, etc.) et la société de chasse (Robert Fougères et ses carnassiers complices). Décoration raffinée, orchestre excellent, danses rétro plaisant à notre génération. Tout était parfait , d'autant plus que Fred Astaire - je veux dire Bernard Darré – animait cette soirée, notamment en faisant chanter les uns et les autres sur des airs populaires

L'orchestre de la « NUIT DES TOILES »



Plus de mille personnes ont ainsi participé à l'une des onze manifestations de cette décade où les principales associations de notre village, Expressions libres, Tennis club, société de chasse, Envahiss'notes, Evènements nocturnes et naturellement l'Amicale Villaronne se sont conjuguées pour réaliser sous la direction de la commission animation de la municipalité, une belle fête. Que tous soient remerciés. Ma conclusion sera donc JAMAIS DEUX SANS TROIS. J-P C.

Ce n'est pas le serment du jeu de paume mais le final de la « NUIT DES TOILES »



Quatrième triathlon de Villiers-sous-Grez

Le quatrième triathlon de Villiers s'est déroulé sous un soleil inespéré la veille.
Même si le nombre de participants était légèrement en baisse cette année (un long week-end de 4 jours probablement), nous pouvons nous réjouir que 90% des participants soient des Villarons.
Les concurrents du plus jeune au plus ancien ont tous couru dans un très bon état d'esprit en respectant l'éthique sportive. Ils ont tous été récompensés de leurs efforts par la municipalité et nos sponsors (le Crédit Agricole et le caviste de Nemours ''MARTIAL'').
Je présente tous mes remerciements à l'équipe qui m'a permis d'organiser cette manifestation, aux commissaires de course sans qui rien n'est possible, aux nombreux spectateurs qui ont encouragé l'ensemble des coureurs et, évidemment, à tous les participants qui nous ont promis de revenir l'année prochaine pour la cinquième édition.
Lors de cette nouvelle édition, Laurent MAYOUD vous proposera un nouveau parcours tout aussi sympathique.
Cet événement s'est terminé par une collation offerte à tous par la municipalité.

Les podiums des différentes catégories sont :

Catégorie Junior 1

Equipe première

Roller	Jimmy MORRIN
Coureur à pied	Sébastien GORDANO
Cycliste	Romain BRESSAN

Equipe seconde

Roller	Victor POULAIN
Coureur à pied	Alexis GARNIER
Cycliste	Mathieu TADI

Equipe troisième

Roller	Erwan LEPAGE
Coureur à pied	Antonin LEROY
Cycliste	Cedric THIBAUT

Catégorie Junior 2

Equipe première

Roller	Yohan DARRE
Coureur à pied	Thomas ROUSSEREAU
Cycliste	Jérémy GUILLEMOTEAU

Equipe seconde

Roller	Noémie PARDON
Coureur à pied	Julie CLUGNAC
Cycliste	Aurore POULAIN

Equipe troisième

Roller	Juliette BODET
Coureur à pied	Charlie ELLIFF
Cycliste	Olivier CHEVREAU

Catégorie Senior

Equipe première

Roller	Marc ROUSSEAU
Coureur à pied	Thierry VOCELLE
Cycliste	Stéphane VOCELLE

Equipe seconde

Roller	Alexandre TADI
Coureur à pied	Yves CHAPLAIN
Cycliste	Maxime THIBAUT

Equipe troisième

Roller	Laëticia HUBERT
Coureur à pied	Bijan VAROQUIER
Cycliste	Thibault SIMONNOT





L'équipe des commissaires de course et des animatrices

prix au plus jeune
Mathias MONTEL

prix à la première femme
Laëticia HUBERT

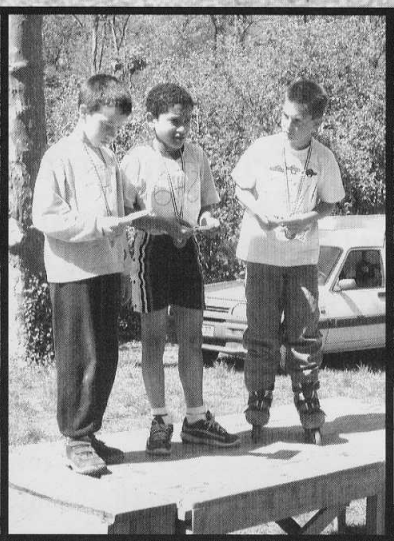
prix au doyen de la course
Gérard MAGNES

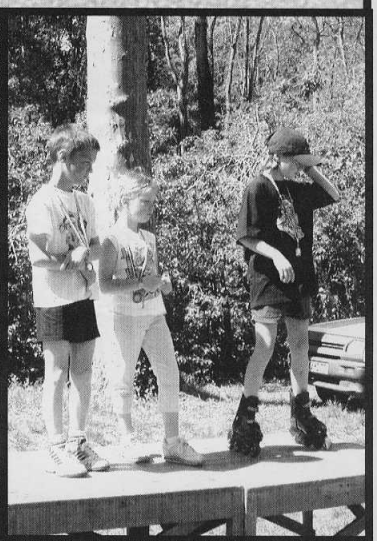
Rémy EDARD

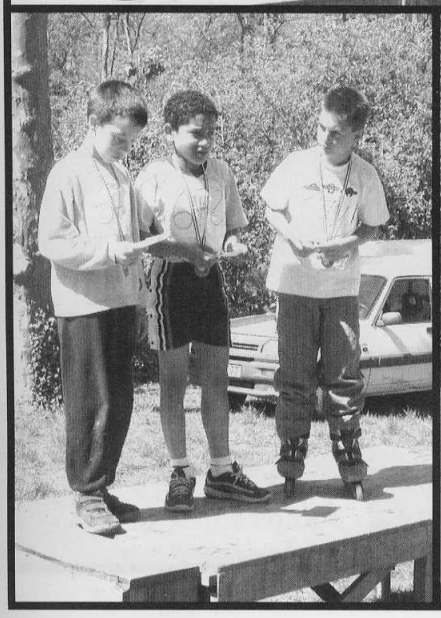


Le départ des rollers junior

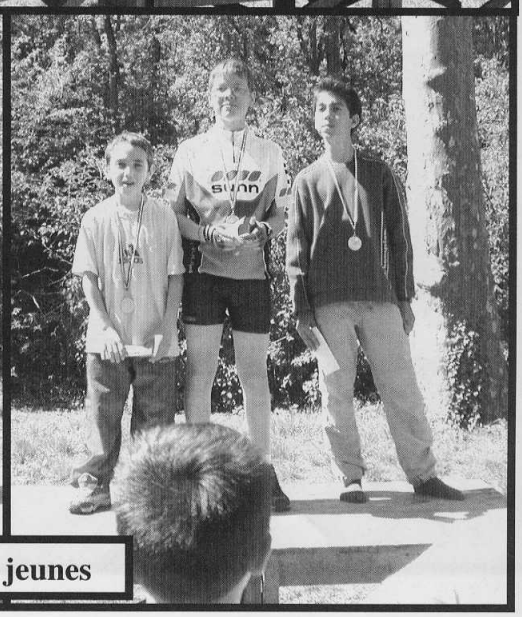












Le podium des jeunes

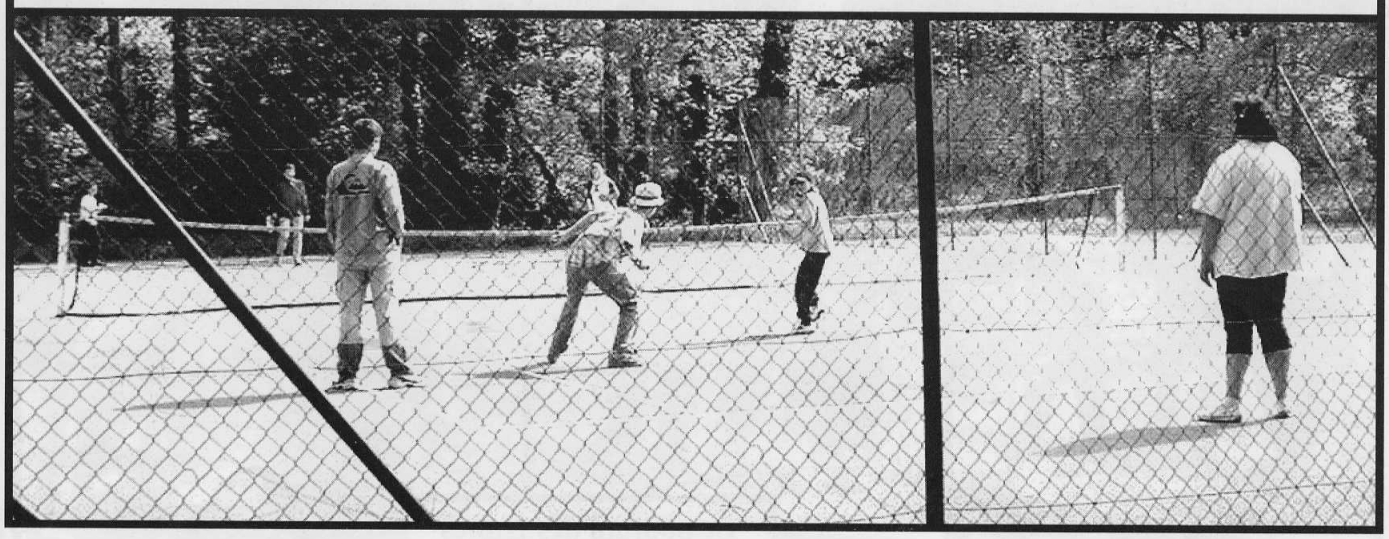


Promenade des jeunes

Dix huit jeunes de 5 à 11 ans (certains d'entre eux habitants Recloses) sont revenus de l'école de Recloses jusqu'à Villiers-sous-Grez. Une fois n'est pas coutume, le car n'a pas servi à les ramener à Villiers mais a permis à quelques parents de les rejoindre à la sortie de l'école pour les escorter.

Peu après le départ, un joyeux pique nique leur a fait prendre des forces tout en pratiquant quelques jeux. Mais il a fallu les arracher à cet endroit si sympathique pour arpenter les rochers de Recloses puis longer la gigantesque carrière de Bourron. Ensuite, une halte sur le bord de la mare Marcou a permis aux plus jeunes de reprendre leur souffle, enfin la traversée de la Vignette les a amenés aux terrains de tennis où d'autres activités les attendaient.

Philippe Esclangon



MAI ET TENNIS

Dans le cadre de "Villiers en fête", le Tennis Club de Villiers-sous-Grez a accueilli, comme l'an passé, les enfants de l'école le samedi 3 mai.

Au nombre de 18 accompagnés par plusieurs parents ils arrivèrent de Recloses sous la conduite de Philippe Esclangon. Après un petit temps de repos et quelques boissons, les voilà sur les courts, rejoints par quelques enfants de maternelle et des grands du tennis, à s'initier au tennis, à jouer au hockey ou, pour d'autres, à se confronter en petits matches sous la direction de Jean-Sébastien Leseuil, notre professeur.

Tous participèrent avec beaucoup d'ardeur et de bonne humeur à cette activité qui se prolongea tout au long de l'après-midi. On vit même les parents montrer l'exemple en prenant la raquette.

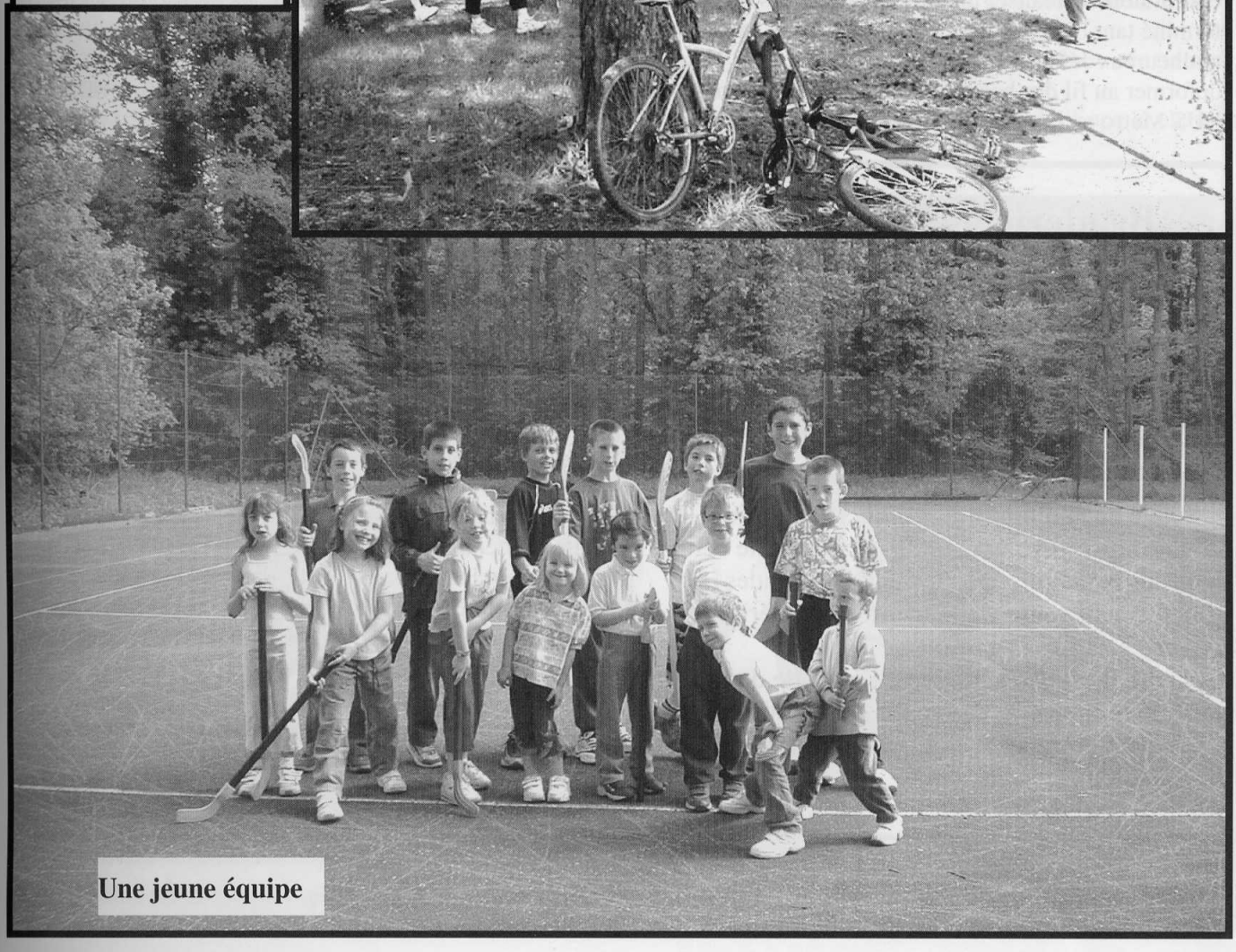
Tout finit par le goûter, et c'est presque à contrecœur que tous regagnèrent le village, fatigués mais contents de cette expérience marche plus tennis, qui regroupa une quarantaine de personnes, enfants, parents et organisateurs. Merci à tous.

Initiative à renouveler l'an prochain.

Pierre Champion.







Une jeune équipe

Course à vélo du 1er mai

Cette année le grand prix du Muguet (course cycliste du 1er mai) a encore connu un franc succès. Le soleil bien présent cette année a illuminé toute la journée la performance des coureurs. Pour la première fois un Villaron (Daniel BRESSAN) a accepté de relever le défi de la course officielle, malheureusement son manque d'entraînement et la célèbre cote de Busseau a eu raison de son courage. Il s'est promis de revenir l'année prochaine, affûté afin de nous réaliser une prouesse et de montrer aux coureurs parisiens que non seulement les Villarons sont accueillants mais qu'ils sont aussi des sportifs émérites. Un avis est lancé à la population pour qu'il se sente moins seul dans cette tentative et je pense plus particulièrement à notre célèbre "Jeannot''.
La course populaire a connu un succès grandissant aussi bien au niveau de nos jeunes qu'au niveau de la course réservée aux vélos viratéliens. En effet Didier Viratel et son neveu Ludovic nous avaient réalisé une nouvelle collection de vélos de plus en plus nombreux et toujours plus délirants les uns que les autres. Ils ont tous trouvé preneur auprès des valeureux Villarons volontaires, même les coureurs officiels ont réclamé un deuxième tour afin de tenter leurs chances. Je peux vous certifier que sur certains de ces engins, il n'était pas aisé et confortable de réaliser un tour de circuit. Ils ont tous terminé tant bien que mal le tour du circuit, mis à part le malheureux Jérôme qui voyait son vélo à deux étages se déformer au fil des hectomètres et un jeune coureur de l'US Métro au bord de l'épuisement que j'ai préféré prendre à bord du véhicule municipal.
Le stand "Moules Frites'' organisé par l'Amicale villaronne a connu un succès inespéré les 60 kg de moules étaient épuisés dès 14h00. Je tiens au nom de la municipalité à remercier plus particulièrement Nati COLAS qui a tenu de mains de maître ce stand, sans oublier les volontaires peu nombreux qui ont assuré le service, le nettoyage des moules et la réalisation des sandwiches. Il serait souhaitable à l'avenir que l'amicale motive un peu plus ses adhérents pour cette tâche.
Je tiens à signaler un seul bémol durant cette journée à mettre au crédit des accompagnateurs des coureurs qui ont tant soit peu manqué de civisme en cueillant du muguet sur des parcelles privées. Nous déplorons cet incident et nous nous engageons à tout faire pour que ce problème ne se renouvelle pas à l'avenir.
La journée s'est terminée dans la joie et la bonne humeur par la remise des prix et plus particulièrement par la remise du prix du meilleur grimpeur offert par la mairie. Ce nouveau prix fut fort apprécié et disputé par l'ensemble des coureurs.
Le verre de l'amitié offert par la municipalité a conclue cette bien belle journée.
Nous remercions la population pour les encouragements apportés aux coureurs, et nous nous excusons pour les désagréments qu'engendre l'organisation de cet événement dans notre village.

Rémy EDARD

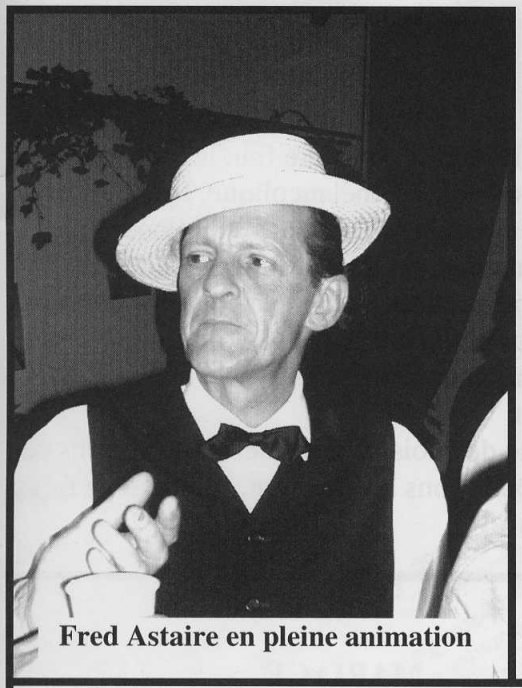
Braderie à la bibliothèque

On peut dire que la première décade de mai a été riche en activités variées qui ont toutes remporté un vif succès. Il en est une qui n'a pas été la moindre à recevoir le suffrage des habitants de Villiers et des environs, je veux parler de la bibliothèque qui, en effet, lors de la vente braderie a trouvé de nombreux acquéreurs qui ont jeté leur dévolu sur 300 volumes à un prix modeste certes, mais les petits ruisseaux faisant les grandes rivières, leur vente va permettre d'acquérir des ouvrages neufs.
Cela dit, il est une autre braderie : celle du village le dernier dimanche d'août où la bibliothèque sera également présente et espère bien satisfaire encore de nombreux lecteurs.
Michel Poulain

Évènements Nocturnes

VENDREDI 9 MAI 2003
Soirée "CONCERT LIVE" organisée par Évènements Nocturnes.
Le Foyer Rural est transformé en une salle de concert, des musiciens de talent viennent distiller leur musique face à un public sympathique composé de plus de 100 personnes. Le groupe Kalys composé de jeunes du Lycée Couperin à Fontainebleau ouvre la soirée sur un rock métal qui chauffe rapidement la salle. Les Broken Feet mettent littéralement le feu : leurs reprises boogie et blues valent les originales : que de talent et quelle harmonie entre les musiciens! Nous terminons la soirée avec le groupe 12c4, groupe très pro, jouant un rock-funk tout à fait dans l'air du temps. Un grand merci aux musiciens (bénévoles) et aux membres de l'association. Merci aussi au public qui s'est déplacé et, rendez vous l'an prochain.

Sébastien Canac



Fred Astaire en pleine animation



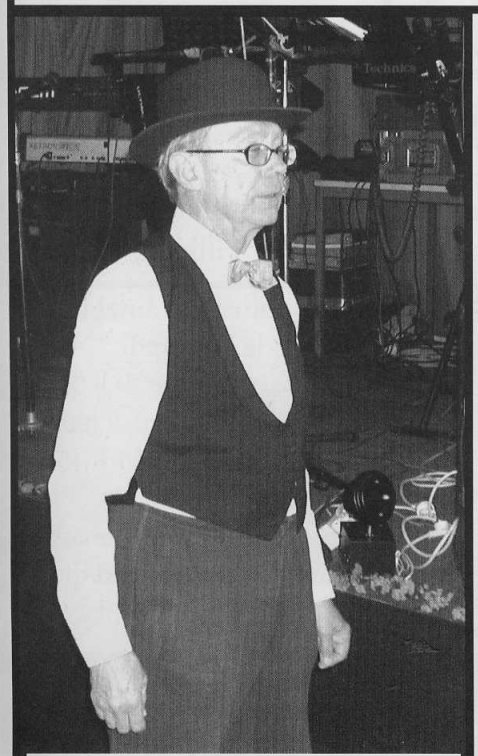
Notre président de l'Amicale avec ses collaboratrices préférées

Soirée guinguette

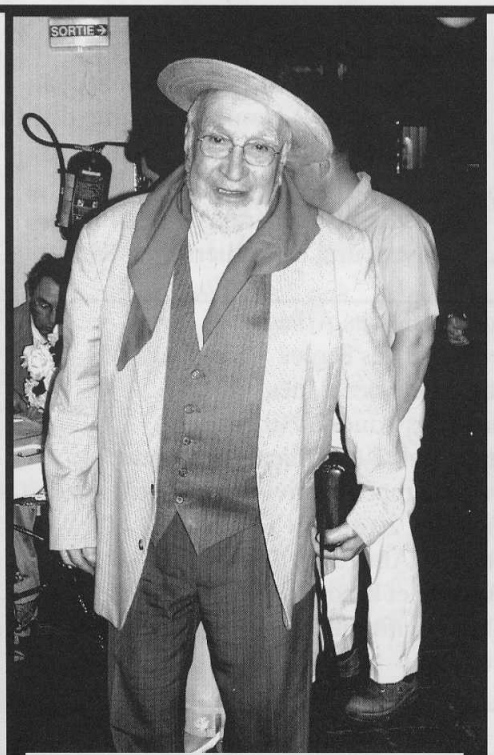
Elle s'est tenue le 10 mai 2003, pour clore la grande série de manifestations de Villiers-sous-Grez en fête. Environ 120 personnes, dont la moitié déguisée en tenue d'époque, ont donné un relief particulier à cette soirée. L'organisation d'Odile Lechevallier et Robert Fougères, l'animation de Bernard Darré et la participation de nombreux volontaires ont permis d'en faire une belle réussite.

Grâce à l'orchestre et à la mémoire des anciens, les participants ont été nombreux à entonner les chansons d'époque et tous ont pu reprendre en chœur les refrains pour créer l'ambiance.
Nous espérons que, sur un autre thème, la soirée pourra être reprise l'an prochain.

Philippe Esclangon



Rouletabille notre grand reporter



Un ancien un peu pensif



Notre si charmante gymnaste

BRAVO ! Bravo

Vendredi 2 mai 2003, « Les tréteaux de Saint-Sauveur, la compagnie de théâtre amateur que nous avions déjà reçue il y a deux ans nous a présenté son dernier spectacle Bravo !
La salle du foyer, transformée en cabaret par les soins de Nati Colas accueillait une soixantaine de spectateurs bien inspirés qui ont passé une bien agréable soirée.
Mais revenons au spectacle : il s'agit d'une succession de scènes, de chansons et de pantomimes toujours de très bon goût qui s'enchaînent dans un rythme soutenu.
Difficile de faire un choix entre les passages à un personnage, le chef d'orchestre fou, le hallebardier méridional ou le clown mélancolique, les scènes de théâtre contemporain, « Bérénice » ou Phèdre rudement malmené, ou les tableaux rassemblent toute la troupe dans des scènes jouées, chantées ou mimées minutieusement réglées où toutes les répliques font mouche même s'il ne s'agit parfois que d'un mot.
Difficile donc de choisir : aussi ne nous risquons pas à le faire. Nous avons ainsi le tout. Encore une fois Bravo ! Bravo ! André Orts

CARNET

NAISSANCES

Agathe, Marie, Eglantine DEFOSSEZ le 9 avril

Zoé, Manon LAURENT le 4 mai

MARIAGE

Eric GOURDET et Nathalie BABIUCK, nos sympathiques boulangers **le 22 février**

Agenda

Conseil Municipal (mairie 5 rue de Larchant, tel 01 64 24 21 03)
vendredi 27 juin séance à 20 h 45

Pratique

mercredi 4 juin	Collecte sélective
samedi 14 juin 10 h 45 à 13 h	*Kangourou* à La Chapelle la Reine
lundi 16 juin	**Ramassage des monstres**
mercredi 18 juin	Collecte sélective
samedi 21 juin 10 h 45 à 13 h	*Kangourou* à St Pierre Clos St Jean
samedi 28 juin 10 h 45 à 13 h	*Kangourou* à Nemours Champ de Mars
mercredi 2 juillet	Collecte sélective
vendredi 13 juin 19 h	Assemblée générale de Sauvebois Foyer rural de Villiers-sous-Grez

Récréatif

jeudi 5 juin, 14 h	Promenade des Aînés
samedi 14 juin, 14 h	Kermesse des écoles
jeudi 19 juin, 14 h	Promenade des Aînés
jeudi 26 juin, 10 h	Sortie des Aînés à Nibelle
13 et/ou 14 juillet	Municipalité et Amicale villaronne
14 juillet, 12 h	Dîner champêtre suivi d'un Tournoi de Pétanque
samedi 13 septembre	Dîner des 20 ans du TENNIS CLUB
samedi 27 septembre	Fête de l'Amicale villaronne
dimanche 31 août	Brocante et braderie de livres
11-12 octobre	Salon d'automne peinture, sculpture : Amicale villaronne

Transport à Villiers-en-Bière
jeudi 19 juin, 9 h 55

Transport par M. & Mme Ritt

Villiers-en-Bière
départ "centre" 9 h 55,
"Croix-Lambert" 10 h.
retour Villiers 14 h 30.
Retenir sa place avant le 20 de chaque mois auprès de Mme Larchevêque au 01 64 24 27 85.
Nemours, le mercredi
départ "centre" 8 h 45,
"Croix-Lambert" 8 h 50.
retour Villiers 11 h 30.

Bus pour Fontainebleau le vendredi
départ "centre" 9 h 00
"Croix-Lambert" 9 h 05
retour Villiers 11 h 45

Toutes les lignes de ramassage scolaire sont ouvertes à tous, il suffit de payer sa place.

